

Commune de MAS SAINTES PUELLES

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 13/11/2024

Le 13 Novembre deux mille vingt quatre, à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 5/11/2024

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Guy BUSSON, Brigitte FOURNIL, René GALLARD, Jean-Claude NAUDINAT, Jérôme MEUNIER, Adeline PALANQUE, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absents excusés : Fanny EHRHARDT,

Procurations : Mme Marilyne BEAUDONNET a donné procuration à M. René GALLARD

Secrétaire de séance : Mme Béatrice SOULET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 OCTOBRE 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2024 est adopté sans observation.

2- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION L.2122.22 DU CGCT

2.1- Déclaration d'intention d'aliéner

Aucune déclaration d'intention d'aliéner

2.2- Décision conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-6 du CGCT

Sans objet

4- FONCTION PUBLIQUE

3.1) Personnels

a) Protection sociale complémentaire

Reprise de la délibération du 10 juillet.

Suite à une erreur d'interprétation, il convient de reprendre la délibération du 10 juillet 2024 concernant la protection sociale complémentaire. Compte tenu l'interdiction de proratiser selon le temps de travail et en attendant de réfléchir à une éventuelle modification, Mme le Maire demande le maintien des 11 euros par agent si le contrat est labellisé.

Délibération prise à l'unanimité

b) La poste – contrats

1- Contrat du 16 au 20 décembre – 16h45.

En vue du changement d'agent à la poste, il convient de prévoir un tuilage d'une semaine.

Le poste sera assis sur le cadre d'adjoint administratif – 1^{er} échelon

2- Contrat du 1/01/2024 au 30/06/2024

Création à compter du 1/01/2024 pour une durée de 6 mois d'un emploi permanent d'agent d'accueil postal dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 16h45 heures hebdomadaires.

Délibérations prises à l'unanimité

4- Voirie

a) Tableau de classement des voiries

La commune a travaillé sur son tableau de classement et de déclassement du domaine public communal, ou de création de nouvelles voiries.

La conclusion de cette étude a modifié le linéaire de voirie. Elle a désormais 34 230.31 m de voies et places publiques.

Il convient de le valider, afin qu'il soit pris en compte dans le calcul de la DGF.

Délibération prise à l'unanimité

5- Autres compétences

5.1- Renouvellement licence IV

Par délibération en date du 21/02/2024, le conseil municipal a décidé de louer la licence IV, jusqu'au 31/12/2024. A la demande de prolongation d'une durée d'un an par la locataire, il convient de délibérer.

Durée : 1 an

Tarif : 60 euros /mois

Délibération prise à l'unanimité

5.2- Organisation du marché de Noël

La commune organise un marché de Noël le 6/12/2024, il convient de délibérer pour pouvoir permettre le déroulement de ce dernier.

Délibération prise à l'unanimité

6- Questions diverses

- Retour du bilan du projet de territoire présenté par M. GREFFIER – Président de la CCCLA, et M. LOPEZ Antoine – Directeur de l'école de musique

Assemblée générale de la pêche : 29/11/2024

Téléthon : du 2/12/2024 au 6/12/2024 – de 8h00 à 10h00 "Viens boire un café

Voeux du Maire : 10/01/2024

Fin de séance à 20h40